



# Légende

## PROTECTION DU PATRIMOINE

**Degré 1**  
 — Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

**Degré 2**  
 ■ Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

**Degré 3**  
 ■ Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

**Protection du patrimoine historique et bâti**  
 ★ Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

**Protection du patrimoine végétal**  
 ■ Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

## ELEMENTS DE CONTEXTE :

■ Périmètres délimités des abords des monuments historiques

◆ Immeuble classé au titre des monuments historiques

◆ Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

● Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

■ Bâti

□ Limites communales

□ Parcelles

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

## PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



### 4.2 Règlement graphique 4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:10000 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud  
 Mission : Elaboration du PLU  
 Sources : Cadastre DGFIP 2019, Citadia Conseil  
 Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil  
 45 rue Sainte-Colombe  
 33000 BORDEAUX  
 Tel : 05.57.99.69.28  
 Mail : atlantique@citadia.com

→ Saint-Mard

